

TEXTE CHARTE A INCLURE DANS LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Version 3 : octobre 2016

Auteur : Laetitia CANTAREL (chargée de mission de la Charte)

La **Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement du Languedoc-Roussillon** est née d'une réflexion commune sur l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'assainissement et vise un objectif de réseaux fiables et pérennes. La Charte Qualité est un "guide de bonnes pratiques" à l'usage de tous, permettant d'améliorer la qualité des réseaux, d'allonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements des collectivités et de préserver l'environnement.

Ainsi, dans le cadre de la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'entreprise de travaux s'engage à :

Phase
Consultation
des entreprises

- Remettre une offre accompagnée d'un mémoire technique adapté au chantier (visite des lieux, motivation des choix techniques, prise en compte des contraintes de développement durable...). Dans ce dernier sont détaillés les contraintes du chantier et leurs solutions, ainsi que le plan de contrôles intérieurs de l'entreprise
- Proposer éventuellement les modalités opératoires pour la réutilisation des matériaux
- Proposer éventuellement des variantes en fournissant les attestations et agréments des produits et matériaux

Phase
préparation des
travaux

- Participer à l'information des riverains
- Envoyer les DICT (Déclaration d'intentions de Commencement des Travaux)
- Si nécessaire, faire les sondages complémentaires
- Adapter, en tant que de besoin, sa proposition aux contraintes révélées
- Présenter son plan de contrôles intérieurs (fourniture et pose)
- Présenter son plan de tri des déchets et les sites d'évacuation en favorisant leur valorisation
- Présenter ses sous-traitants, et les informer des principes de la charte,
- Elaborer les plans d'exécution (plans adaptés aux contraintes éventuelles révélées pendant la préparation) et le planning des travaux
- Rédige son PPSPS, simplifié ou non, et le transmet au Coordonnateur SPS
- Etablir son PAQ, son PRE (Plan de Respect de l'Environnement) et son DAQ (Document D'assurance Qualité charte) destiné à être intégré dans le compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier

- | | | |
|-------------------------|---|---|
| Phase Travaux | { | <ul style="list-style-type: none">- Assurer préalablement l'installation du chantier- Sensibiliser son personnel aux aspects environnementaux et sécurité du chantier- Mettre en œuvre son plan de contrôle intérieur et transmettre les résultats au maître d'œuvre- Contrôler la conformité des produits et matériaux à la livraison, et conserve les bons de livraison- Informer le maître d'œuvre des non conformités éventuelles et aléas du chantier. |
| Opérations de réception | { | <ul style="list-style-type: none">- Participer au choix des points de contrôle- Proposer le traitement des non-conformités éventuelles- Remettre au MOE les éléments constitutifs du Dossier des Ouvrages Exécutés (plans de récolement, fiches produits, fiches de non-conformités éventuelles, etc.) |
| Après la réception | { | <ul style="list-style-type: none">- Participer à la réunion de bilan Charte qualité du chantier |

Plus d'informations sur <http://www.chartes-qualite-lr.org/>